

Le rôle des recensements dans la construction des nationalités : la nation allemande dans la statistique prussienne du 19^{ième} siècle

Morgane Labbé (CRIA, EHESS)

C'est dans le cadre des renouvellements théoriques sur l'histoire du nationalisme, apportés dans les années 70-80 par les auteurs dits constructionnistes, comme Gellner, Hobsbawm et Anderson, que l'on a commencé à s'intéresser au rôle du recensement dans la formation des Etats nationaux¹. En rupture avec les théories antérieures qui étudiaient le nationalisme d'abord comme une doctrine, donc du point de vue des idées et de la philosophie politique, ces auteurs mettaient l'accent sur le processus d'invention, c'est-à-dire de construction des traditions nationales. Cette approche conduisit à s'intéresser à des savoirs et des pratiques qui mobilisaient des procédures et des outils comme autant de formes matérielles contribuant à construire la nation. Dans cette nouvelle perspective, des savoirs empiriques et pratiques, comme la statistique, la cartographie ou l'ethnographie, furent étudiés comme des technologies de pouvoir, qui étaient dotées d'une logique propre (distance, anonymat, objectivité...) les rendant particulièrement efficaces dans l'institution du social et du politique². Ainsi, la statistique, et le recensement en particulier, retinrent-ils l'attention parce qu'ils proposaient un ensemble de règles permettant d'objectiver la nationalité, et donc de construire l'espace national, ses frontières et sa population comme des faits indiscutables et stables. Ces approches constructionnistes restent parfois éloignées d'une histoire socio-culturelle de la statistique, mais elles ont posé les conditions nécessaires à cette histoire. Elles ont en effet remis en cause le postulat réaliste sur lequel reposent des activités savantes sollicitant des mesures, et celui de la neutralité des instruments, vus comme des médiations passives, neutres, jouant le rôle de « miroirs », de « reflets » de plus en plus ajustés à la dite réalité.

Il est cependant indéniable que la statistique fut dans les Etats germaniques, comme dans le reste de l'Europe centrale, étroitement associée à la construction des Etats nationaux. L'enjeu politique que constitua au 19^{ième} siècle, l'édification d'un Etat national allemand y propulsa la production de chiffres sur les nationalités dans une routine administrative sans précédent. Relevée ici et là par quelques administrations locales au début du 19^{ième} siècle, la nationalité devint à la fin de ce siècle, un caractère enregistré et détaillé à l'échelle de toute la Prusse dans les recensements de la population, puis à l'échelle du Reich à partir de 1900. Mais on ne peut pas comprendre l'ampleur et la nature de ce changement, si on le voit seulement comme l'histoire d'une procédure qui se complexifie, ou comme la généralisation et l'intensification de pratiques administratives à l'échelle d'un Etat. En effet, dans la seconde moitié du 19^{ième} siècle, dans les Etats allemands, la statistique désigne une activité qui s'affirme avec une double spécificité, celle d'être non

¹ En particulier Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La découverte (1^{er} ed. 1983), 2002. Eric Hobsbawm, *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Gallimard, Folio/Histoire, [trad., 1990], 1992.

² Pour la cartographie, voir notamment les travaux de John Brian Harley, dans le dernier ouvrage pour une sélection de ses textes : *The new Nature of Maps. Essays in the history of cartography*, Baltimore, The Johns Hopkins university press, 2001. Pour la statistique, voir le travail pionnier sur l'Italie, et qui reste une référence, de Silvana Patriarca : *Numbers and Nationhood. Writing statistics in nineteenth-century Italy*, 1996, sur le Canada, Bruce Curtis, *The Politics of Population. State Formation, Statistics and the Census of Canada, 1840-1875*. University of Toronto Press, 2000. Sur l'Allemagne, Sybilla Nikolow, "Die Nation als statistisches Kollektiv. Bevölkerungskonstruktionen im Kaiserreich und in der Weimarer Republik", in Ralph Jessen, Jakob Vogel (Hg), *Wissenschaft und Nation in der europäischen Geschichte*, Campus Verlag, 2002, pp. 234-259.

seulement une pratique administrative, mais aussi un savoir quantitatif sur le social, qui s'appuie sur des chiffres, des grandeurs numériques, pour tenir des raisonnements de type inférentiel et causal, suivant en cela l'essor des sciences sociales et de la population (*Bevölkerungswissenschaft*) enseignées dans les universités³. Il en découla une tension continue entre, d'un côté, le Bureau de statistique, qui se posera comme le dépositaire de cette approche inférentielle, et qui donnera au recensement une place centrale conformément au projet queteletien adopté par ses membres, et de l'autre côté, les administrations, notamment provinciales et locales, en charge jusque là de l'enregistrement des données sur la population et défendant une conception plus instrumentale et pratique de la statistique.

L'objet de cette communication est de réinsérer l'histoire de l'enregistrement de la nationalité dans les recensements prussiens dans ce contexte d'échanges entre le Bureau de statistique et les autorités locales, qui déboucha à la fin du 19^{ème} siècle sur une forme de consensus autour des questions et des critères à utiliser. Mettre en lumière cet arrière-plan permet alors de comprendre la stabilité et la régularité que le recensement de la nationalité connut ensuite en Prusse et en Allemagne, par contraste avec des Etats voisins comme l'Autriche.

1- La statistique linguistique comme pratique d'administration locale

Dans les confins orientaux et septentrionaux de l'Etat prussien, la part de la population allemande était mise en balance par la présence de minorités polonaise, danoise, lituanienne, etc. C'est cependant à l'écart de l'idée de « minorités nationales », mais dans une logique proprement administrative, qu'apparaissent dans la première moitié du 19^{ème} siècle, dans les registres de population (*Einnwohnerliste*), les premières mentions de la langue des habitants : dans les années 1820, en Prusse orientale à Königsberg, ainsi qu'en Haute-Silésie dans la ville d'Oppeln ; puis dans les années 1830, s'y ajoutent la Posnanie et la Prusse occidentale. Ces registres étaient tenus par les autorités locales qui disposaient d'une grande latitude dans le choix des renseignements à consigner, et donc dans l'opportunité du relevé de la langue et des critères à employer. Ainsi, les rubriques réservées à ce relevé distinguaient, suivant les registres, parmi les habitants, ceux dits : « capable de parler allemand », ou au contraire, ceux qui « ne peuvent pas parler allemand », ou bien encore ceux qui sont « en mesure seulement de parler la langue polonaise ». Ces formulations renvoyaient souvent à ces deux contextes particuliers de leur usage - l'école et l'Eglise -, dans ce dernier cas, fréquent dans les premiers relevés prussiens, on indiquait simplement « Langue à l'Eglise ». Dans les années 1840-50 ces relevés linguistiques se généralisèrent, devinrent plus réguliers et adoptèrent le même critère de la « langue parlée », en distinguant simplement : « parlant allemand », « parlant polonais »⁴.

Une certaine diversité caractérise donc les premiers enregistrements sur les langues, diversité qui reflétait aussi la variété des contextes et des besoins locaux auxquels ils répondaient. Ces pratiques répondaient néanmoins à une exigence commune, celle de fournir des chiffres en réponse à des demandes locales de réglementation et d'organisation de l'usage des langues dans le

³ Sur les activités des statisticiens allemands dans les universités, particularité de la statistique administrative dans les Etats germaniques, voir la thèse de Sybilla Nikolow, *Statistiker und Statistik. Zur Genese der statistischen Disziplin in Deutschland zwischen dem 18. und 20. Jahrhundert*. Dissertation, TU Dresden, 1994. David F. Lidenfeld, *The Practical Imagination. The German Sciences of State in the Nineteenth Century*, Chicago, The University of Chicago Press, 1997. Danny Weber, *Die sächsische Statistik im 19. Jahrhundert. Institutionalisierung-Professionalisierung*, Stuttgart, Franz Steiner, 2003.

⁴ L'ouvrage donnant la meilleure présentation de l'histoire de ces relevés, ainsi que des évaluations statistiques tirées de ces données sur la distribution des populations en Prusse, est celui de Leszet Belzyt, *Sprachliche Minderheiten im preußischen Staat 1815-1914*, Marburg, Verlag Herder-Institut, 1998.

domaine public, et qui renvoyaient plus largement aux réformes et aux plans de consolidation de l'administration prussienne. Il s'agissait de fixer l'usage de l'allemand comme langue de communication pour les affaires publiques, c'est-à-dire comme langue officielle. Cette vue étatique soutenait aussi les mesures destinées à la « germanisation » des populations non-allemandes, comme en Posnanie, où, après le soulèvement polonais de 1830, l'allemand fut instituée comme seule langue officielle, et l'emploi du polonais restreint, notamment dans l'enseignement scolaire⁵. Les statistiques linguistiques servaient alors à évaluer l'efficacité de cette politique de « germanisation », qui s'inscrivait toujours dans une perspective de renforcement de l'Etat, pour lequel l'assimilation « culturelle » de la population polonaise était un moyen de briser sa résistance politique

1.1 Le Bureau prussien de statistique : de la centralisation de l'information à la centralisation de l'enquête.

Le Bureau prussien de statistique avait été créé en 1805 (le premier dans les Etats allemands) sur le modèle de l'administration napoléonienne, et entendait ainsi regrouper des données numériques sur l'Etat⁶. Durant toute cette première moitié du 19^{ème} siècle, il avait cependant peu d'influence sur les usages administratifs locaux en matière de collecte et d'exploitation des chiffres. En ce qui concerne les données sur les langues et les nationalités, les totalisations statistiques étaient rares, les premières furent faites en 1840, et s'appuyaient sur des chiffres transmis par les présidents de région⁷, dont les règles d'enregistrement restaient à la discrétion des autorités locales. Autrement dit, le bureau ne procédait pas lui-même aux enquêtes auprès des individus, il préparait seulement des tableaux, et non des questionnaires, à remplir. Doté progressivement d'une autorité et de moyens matériels accrûs⁸, il put dans les années 1840-50 inciter les autorités à uniformiser les questions et les critères d'enregistrement. Ainsi, au recensement de 1858, il imposa une seule catégorie linguistique, la « *langue familiale* », définie comme la langue habituellement parlée dans la famille. Le relevé fut reconduit au recensement suivant de 1861.

Jusque dans les années 1860, les totalisations à l'échelle de la Prusse restent donc rares ; manque de données uniformisées et opinions divergentes des statisticiens du Bureau sur leur utilité, expliquent pour une bonne part cette situation⁹. Deux publications issues du Bureau de statistique parurent durant cette période : un article en 1840, sous le titre « *Nombre d'habitants dans l'Etat prussien dont la langue maternelle n'est pas l'allemand* » et un second en 1860, sous le titre « *Les différences linguistiques des habitants de l'Etat prussien, selon les enquêtes des Gouvernements en décembre 1858* »¹⁰. Les

⁵ Thomas Serrier, *Entre Allemagne et Pologne. Nations et identités frontalières, 1848-1914*. 2002, Paris, Belin.

⁶ Sur l'histoire du Bureau prussien de statistique : Richard Böckh, *Die Geschichtliche Entwicklung der Amtlichen Statistik des preußischen Staates*, Berlin, 1863. Otto Behre, *Geschichte der Statistik in Brandenburg-Preussen bis zur Gründung des Königlichen Statistischen Bureaus*, Berlin, 1905. Jochen Hoock, « D'Aristote à Adam Smith : quelques étapes de la statistique allemande entre le XVII^e et le XIX^e siècle » in *Pour une histoire de la statistique*, INSEE, tome 1, 1977. S. Nikolow, op. cit.

⁷ J. G. Hoffmann, „Zahl der Einwohner des preussischen Staats, deren Muttersprachen nicht die deutsche ist. „, *Allgemeine preussischen Staatszeitung*, N° 149, 150 vom 29. und 30. Mai 1840. Réed. In Hoffmann, *Nachlass kleiner Schriften Staatswirthschaftlichen Inhalts*, Berlin, 1847, pp. 372-394.

⁸ En raison des accords du Zollverein qui instituaient la réalisation d'un recensement de la population tous les trois ans pour fixer la contribution de chaque Etat en fonction de la taille de sa population.

⁹ Si le premier directeur du Bureau prussien statistique (de 1810 à 1844), Johann Hoffmann, considérait l'information utile pour les provinces orientales, son successeur (de 1844 à 1859), Wilhelm Dieterici, y était hostile. Cf. R. Böckh, 1863, op. cit., p. 72.

¹⁰ J. G. Hoffmann, „Zahl der Einwohner des preussischen Staats...“, op. cit. « Die Sprachverschiedenheiten der Bewohner des preussischen Staats », *Zeitschrift des Königlichen Preussischen Statistischen Bureaus*, n°2, Berlin, November 1860, pp. 33-40.

deux articles utilisent le même corps de texte, seuls varient les chiffres issus de dénombrements différents. Ils sont ici intéressants pour le point de vue étatique qui sous-tend en cette première moitié du 19^{ième} siècle la représentation des différences nationales. Chacun commence par une longue introduction qui présente la question des différences nationales et linguistiques comme relevant de l'Etat :

« Dans aucun des plus grands Etats européens la langue qui est utilisée dans les affaires publiques, devant les autorités les plus élevées, est la langue maternelle de tous les habitants. [...] L'Etat prussien n'est pas seulement allemand par la grande majorité de ses habitants, mais aussi son gouvernement est fondamentalement allemand ».

L'article présente une structure très différenciée avec une première partie qui décrit l'Etat prussien dans les termes d'une constitution générale, et une seconde partie au contraire entièrement consacrée aux faits empiriques. Le commentaire est très similaire aux descriptions topographiques et historiques de la statistique du début du 19^{ième} siècle, héritière de la tradition descriptive et tabellaire du siècle précédent. Chaque langue ou nationalité était décrite suivant un schéma fixe: un paragraphe historique rendait compte de sa présence sur le territoire prussien, c'est-à-dire dans les termes d'une histoire des migrations et du peuplement. Les données statistiques étaient totalisées aux différentes échelles administratives. Présentées à part dans des tableaux, elles n'étaient pas insérées dans le texte, d'ailleurs dépourvu de toute référence statistique. L'article plaçait ainsi côte à côte les deux types d'écriture, narrative et statistique.

Pour comprendre l'apparition de ces premières totalisations officielles, qui mettaient en avant la question des nationalités comme une question de l'Etat, il faut bien sûr les rapporter à un contexte politique marqué par une succession de moments-clé dans la construction de l'Etat prussien : la Révolution de 1848, le renforcement de l'Etat prussien dans l'environnement géopolitique avec sa revendication croissante à la direction de la confédération germanique face à l'Autriche, l'organisation du mouvement national polonais en Posnanie, le différent sur le Schleswig , etc. Autant d'enjeux politiques qui informaient aussi les stratégies des différents protagonistes. A cet égard, on voit se produire, dans les années 1840-1850, une première diffusion de chiffres sur la distribution des nationalités, mais dans des travaux non officiels. Ces chiffres, agrégés à différentes échelles géographiques, jusqu'à celle de la Prusse, avaient été obtenus par les auteurs directement auprès des administrations locales, court-circuitant ainsi le Bureau. Disposant de sources diverses, du fait de la publication restreinte des résultats du Bureau, les travaux procédaient aussi à des estimations, causes de larges fluctuations d'un auteur à un autre, mais ces divergences alimentaient aussi les échanges, créant un espace de discussion sur la statistique à l'écart du Bureau de statistique.

La période qui s'étend jusque dans les années 1850 est donc marquée par le caractère administratif de la production statistique, et les pratiques de collecte restent toujours entre les mains des autorités régionales. Les chiffres sont d'abord produits pour répondre aux besoins locaux. La situation n'est que partiellement contrôlée par le Bureau de statistique, tant au niveau de la collecte que de la circulation des données qui se diffusent indépendamment de sa volonté, créant une certaine confusion sur leur validité. Et pourtant, en dépit de leur localité, ces chiffres servent aux premières totalisations faites à l'échelle de la Prusse, témoignant ainsi d'un intérêt croissant et d'un déplacement de la question des nationalités à l'échelle de l'Etat. Cette situation se maintient jusqu'à un événement précis qui va accélérer les changements : c'est la nomination, en 1860, à la tête du Bureau d'un nouveau Directeur, Ernst Engel, qui va entreprendre une réforme profonde de la statistique administrative.

2. La réforme de la statistique administrative

Ernst Engel¹¹, qui deviendra le grand réformateur de la statistique administrative prussienne, ambitionnait de donner au Bureau un rôle moteur dans la conduite de l'Etat, reprenant là l'idéal partagé par une nouvelle génération de statisticiens européens, et véhiculé dans les importants Congrès internationaux de statistique¹². Dès son arrivée au Bureau prussien, Engel entreprit de lancer une vaste réorganisation de la statistique administrative : recensements de la population organisés selon de nouvelles méthodes, création d'une Commission centrale de statistique, organisation d'un séminaire de statistique, création d'une revue de statistique, etc., autant d'initiatives qui marquaient la rupture avec la période précédente¹³. Mais, très vite, il se heurta à l'hostilité des administrations ministérielles et des autorités provinciales.

De ces différents projets, la réforme du recensement est celui qui se heurta aux oppositions les plus fortes, et cela sur deux plans : d'une part au plan institutionnel, car elle renversait ou inversait les hiérarchies administratives, en attribuant au Bureau une place centrale dans le recueil des données ; d'autre part au plan des procédures de dénombrement en usage, puisque la conception du questionnaire, l'organisation de l'enquête, l'exploitation, toutes ces phases devaient être désormais du seul ressort du Bureau de statistique. Enfin la méthode faisait appel à de nouveaux principes : exhaustivité du relevé (vs militaire), individualité des caractères relevés (et non famille), simultanéité (contre enquêtes séparées) et autodéclaration (selon ce principe, c'était la personne enquêtée, ou le chef de ménage -, et non un employé local, qui devait remplir le questionnaire), principes qui remettaient en cause les pratiques administratives en vigueur¹⁴.

Proposée en 1861, la réforme du recensement ne fut appliquée qu'au recensement de 1871. Dix années de report, mais au cours de celles-ci Engel négocia avec ténacité ses différents volets auprès des autorités ministérielles et des administrations provinciales. Il était appuyé par un noyau de statisticiens du Bureau, pour la plupart issus d'une nouvelle génération formée aux sciences de l'Etat et à l'économie politique. Dans ce noyau réformateur, on trouve un statisticien, Richard Böckh, qui, outre le fait qu'il oeuvrait activement pour la réforme du recensement, proposait de nouvelles bases à la statistique des nationalités.

En quoi Böckh va-t-il alors modifier des pratiques statistiques, qui avaient fini par s'étendre et devenir routinières depuis presque un demi-siècle ? Résumé en quelques mots, son projet visait à constituer une statistique des nationalités à partir d'une série de règles, qu'il présentait comme exclusives : à partir du seul critère de la langue maternelle, qui devait être relevée auprès de chaque individu, et cela au moyen des recensements de la population et à l'échelle de toute la population. Au premier abord, on pourrait définir ce projet comme celui d'une rationalisation de l'enregistrement statistique puisqu'il met en avant des exigences de standardisation, de régularité, et centralisation des opérations de collecte. En fait ce projet marque une rupture plus importante, il renvoie aussi à une statistique articulée à un savoir sur la population.

¹¹ Ernst Engel dirigea le Bureau prussien de statistique de 1860 à 1882. Originaire de la Saxe, à la différence de ses prédécesseurs et des autres statisticiens des Bureaux, il avait reçu une formation d'ingénieur à l'Ecole des Mines de Freiberg en Saxe. Il avait auparavant dirigé pendant huit années, de 1850 à 1858, le Bureau de statistique de la Saxe et avait été congédié par le gouvernement saxon qui lui reprochait ses projets ambitieux sur le recensement industriel et l'importance qu'il donnait au Bureau de statistique dans la conduite de l'Etat. Cf. Danny Weber, *Die sächsische Statistik im 19. Jahrhundert...*, op. cit.

¹² Eric Brian, « Statistique administrative et internationalisme statistique pendant la seconde moitié du XIXe siècle », *Histoire et Mesure*, 1989, IV-3/4, pp. 201-224.

¹³ Il avait déjà appliqué cette réforme en Saxe lorsqu'il dirigeait le Bureau de statistique. Engel s'inspirait des méthodes mises en place en Belgique par Quetelet, auprès duquel il avait séjourné à la demande des autorités saxonnes, avant de fonder le Bureau saxon. Cf. D. Weber, op. cit.

¹⁴ Ernst Engel, « Methode der Volkszählung », *Zeitschrift des Königlich Preussischen Statistischen Bureau*, 1861.

3. Böckh : Langue – Nationalité

3.1 La langue critère de la nationalité

Si les premiers relevés linguistiques s'inscrivaient dans une logique administrative et s'intéressaient à gérer des situations linguistiques locales particulières, l'identification de la langue et de la nationalité n'en était pas moins présente. Il existait autour de cette équivalence, une relative unanimité entre les autorités locales et les statisticiens prussiens. Mais elle n'empêchait une certaine diversité des interprétations comme des usages de ces chiffres. On voit bien que les mêmes chiffres pouvaient répondre à des questions pratiques d'ordre linguistique (quelle langue choisir à l'Eglise), ou politiques (mesurer la progression de l'allemand dans la population non germanophone au moyen de la politique scolaire pour évaluer l'efficacité de leur assimilation), et enfin qu'ils pouvaient aussi être exprimés en termes de nationalités (mesurer la part des Polonais, des Lituanais, etc... dans la population totale). A cette diversité des usages locaux, et à la vision étatique de la question des nationalités, Böckh va substituer une vision nationale et démographique. Mais cette substitution ne sera ni immédiate, ni automatique, elle va passer par un travail théorique et méthodologique qu'il expose dans deux publications : un long article qui parut en 1866 sous le titre, « *L'importance statistique de la langue nationale comme caractère de la nationalité* », puis un ouvrage paru en 1869, « *Du chiffre de la nation allemande et de son territoire linguistique dans les Etats européens* »¹⁵. Sa revendication théorique pouvait d'autant mieux s'exprimer que, jusque là, l'équivalence entre langue et nationalité, que l'on repère dans des pratiques et des écrits, était implicite ; son opérationnalité dans ces procédures administratives, n'était nulle part thématisée. L'ambition et la nouveauté du projet de Böckh consistèrent donc à fournir ce cadre conceptuel et à thématiser le passage entre des énoncés théoriques posant cette équivalence, et son application dans les recensements.

3.2 La mesure statistique de la nationalité selon Böckh

On peut résumer le projet de Böckh en quatre points :

a) Böckh part du postulat commun selon lequel la nationalité s'exprime d'abord dans la langue, et que la langue commune lie les membres d'une même nation dans une même communauté spirituelle. Comme ses contemporains, et sans apporter, là aussi, quelque chose de nouveau, il considère que les formes d'affiliation à un territoire et à l'Etat (*Staatsangehörigkeit*), ne déterminent en aucun cas la nationalité. La langue est un critère de la nationalité, parce que, par elle, passent l'expérience et l'apprentissage du monde ; et qu'elle structure la pensée de l'individu. Elle est donc le caractère, la forme qui exprime le mieux cet « être national », qui, réside dans l'individu, aussi écrit-il : « *Les critères de la nationalité ne sont pas à chercher en dehors de l'individu* »¹⁶. Son exposé vise alors à démontrer que la langue est pour la statistique le meilleur caractère de la nationalité, démonstration, qui, en creux, sert aussi à dire que la statistique est la méthode appropriée pour connaître une nation, son étendue, ses limites, sa taille.

b) Böckh raisonne en effet en statisticien. En statisticien, cela voudrait dire rendre un caractère mesurable, ici en l'occurrence la nationalité, et donner une mesure de celle-ci, mais Böckh élargit cette conception, renvoyant déjà à des vues plus arithmétiques de la statistique.

¹⁵ Richard Böckh, « Die statistische Bedeutung der Volkssprache als Kennzeichen der Nationalität », *Zeitschrift für Völkerpsychologie und Sprachwissenschaft*, 1866, Berlin. *Der Deutschen Volkszahl und Sprachgebiet in den europäischen Staaten*, Berlin, 1869.

¹⁶ R. Böckh, 1866, p. 291.

Sa proposition est la suivante : pour obtenir des délimitations nettes entre les nationalités, il faut trouver une différenciation à l'œuvre dans les populations, mais à partir d'un caractère individuel, et qui ne dépende pas de l'environnement extérieur. Il va donc envisager d'autres caractères que la langue, comme critères possibles de la nationalité, et les soumettre aux conditions statistiques qu'il a posées, c'est-à-dire, évaluer leur pertinence en termes de variations (puisqu'il s'agit de saisir des différenciations). On constate alors qu'il passe d'une définition formelle de la nation allemande à partir de la langue, à une définition statistique en termes de différences arithmétiques, sans finalement passer par une approche substantialiste (essentialiste), qui dirait ce qu'est cette nation allemande.

En termes de variations, cela signifie trouver le meilleur caractère pour saisir cette variabilité individuelle, sachant qu'elle peut aussi être causée par d'autres facteurs, qui en perturbent alors la mesure. Cela l'amène, par exemple, à rejeter les caractères anthropologiques, sur la « race » et sur l'origine (*Abstammung*), car ils présentent, selon lui, une variabilité individuelle trop forte. Les différences, explique-t-il, n'apparaissent qu'en moyenne, et les écarts individuels restent trop importants. Autre exemple, il considère aussi comme insuffisant le relevé des dialectes, dont les variations ont un caractère local, et n'expriment donc qu'imparfaitement les différences nationales :

« Le dialecte ne s'imprime pas chez chaque individu avec détermination, car là il est dépendant de l'environnement de la maison, de la localité, du pays (...). La délimitation de la langue résulte non d'une ferme délimitation locale, mais d'une détermination relevant de la personne ; la délimitation du dialecte est en revanche incertaine au niveau de la personne, et a plutôt un caractère local.¹⁷

Il justifie aussi le choix de la langue comme critère de la nationalité, à partir de ses propriétés techniques, parce que la question permet d'obtenir des données fiables, stables, nettes. Avec ces arguments, il rejette notamment la question directe sur la nationalité car, selon lui, elle n'apporterait que des réponses douteuses, et il écrit à ce propos :

« nous recevions à une telle question seulement une somme de Vrais (*Wahren*), à Moitié-vrais (*Halbwahren*), de Mal-compris (*Missverständnis*), de Mensonges et de absolument Sans-opinion (*Gedankenlos*), la statistique méthodique (*die methodische Statistik*) sait aussi ici, qu'en mettant à la place d'un concept général, un critère déterminé et perceptible des faits, elle ramène le jugement subjectif de l'individu, dont il ne peut jamais entièrement se passer, à la mesure (*Maass*) juste et utile.¹⁸

La question sur la langue, poursuit-il, n'admet qu'une réponse possible, « *il n'y a pas d'entre-deux, pas d'intermédiaire* », ajoute-t-il.¹⁹

c) Les publications de Böckh qui s'inscrivaient dans le contexte de la réforme de Engel, et en particulier dans celle du recensement ; soutenaient en même temps les deux projets. Böckh était en effet loin de promouvoir n'importe quel relevé de la nationalité, il ne s'agissait pas simplement de produire des chiffres sur les nationalités, ceux-ci étant aussi produits par les administrations locales, ainsi que par les administrations scolaires et militaires des ministères, mais d'établir une statistique selon la nouvelle méthode préconisée par le Bureau de statistique. Ainsi il insistait pour que la nationalité soit enregistrée au niveau de l'individu selon le principe de l'autodéclaration, et pour que le relevé s'étende sur l'ensemble de la population s'opposant ainsi aux relevés séparés portant sur des populations particulières comme les militaires. Enfin, comme chez Engel, il défendait le monopole du Bureau de statistique sur la production des chiffres, face aux autres administrations, auxquelles il se référait en des termes souvent condescendants et méprisants :

¹⁷ Ibid., p.309.

¹⁸ Ibid., p.327.

¹⁹ Ibid., p. 328.

« Ce serait une erreur de croire que les informations qui sont régulièrement issues des observations partiales des autorités qui se trouvent en dehors de l'organisme statistique, ont avec ces relevés généraux gagné en fiabilité. Au contraire, dans de tels relevés, le manque du jugement du statisticien se fait généralement sentir à un haut degré ».²⁰

Sa critique visait plus particulièrement les administrations locales et l'autonomie dont elles disposaient dans le relevé de la nationalité, ainsi écrivait-il à propos des données linguistiques :

« Les chiffres obtenus portent le tampon des vues différentes et particulières des autorités chargées du relevé et de l'information enregistrée par les bureaux administratifs ».²¹

Il s'opposait surtout à la question posée par certaines autorités locales sur la connaissance de l'allemand ou sur le bilinguisme.

Si on voulait savoir [par cette question], combien de polonais ne parlent pas encore l'allemand et combien d'allemands ne parlent pas le polonais dans les territoires autrefois polonais, alors cette connaissance ne pouvait être utile que si on savait combien de polonais et combien d'allemands y étaient présents.²²

Cette question supposait alors que l'individu puisse avoir deux langues nationales, donc deux nationalités, ce qu'il excluait :

La dualité des langues pour les individus est à exclure dans la statistique, et ici absolument : l'individu peut changer de langue nationale, mais il ne peut pas en posséder deux en même temps, vu que quelque chose de parfaitement égal, cela n'existe même pas dans la nature, on ne doit pas aussi le supposer pour la statistique.²³

Les écrits de Böckh doivent aussi être réinsérés dans leur contexte politique. Le relevé de la langue n'avait pas été renouvelé depuis 1861. Alors que la réforme des recensements était mise en application en 1871, Böckh dut attendre le recensement de 1890 pour voir ses propositions introduites. Pour des motifs peu précisés, on sait seulement que le ministère interdit toute question sur la langue dans les recensements, interdiction qui tombait au moment où Bismarck, chancelier du Reich, lançait sa vaste campagne contre le mouvement national polonais en imposant notamment des restrictions sévères à l'emploi et à l'enseignement du polonais²⁴.

4. L'enregistrement de la nationalité les recensements prussiens de 1890 à 1910

Les efforts de Böckh durent attendre une nouvelle conjoncture politique - le départ de Bismarck - , pour aboutir²⁵. A partir du recensement de 1890, la nationalité était de nouveau enregistrée et cela à partir de la question exclusive sur la langue maternelle. La question n'était pas formulée, le questionnaire comportait seulement la mention « *Langue maternelle* » suivie d'une liste ouverte commençant par douze options : « *allemand, lituanien, polonais, mazurien, cachoube, wende, morave,*

²⁰ R. Böckh, 1869, p. 27

²¹ R. Böckh, 1866, p. 320

²² R. Böckh, 1869, p. 25

²³ Ibid. 1869, p. 20

²⁴ Sur Bismarck, en français : Sandrine Kott, *Bismarck*, Presses de Sciences Po, coll. Facettes, 2003. Sur la politique linguistique du Reich : Eva Rimmele, *Sprachenpolitik im Deutschen Kaiserreich vor 1914*. Frankfurt/Main, Peter Lang, 1996.

²⁵ Hormis un court intermède, ce changement gouvernemental ne changea rien à la politique linguistique répressive envers les Polonais.

tchèque, wallon, hollandais, frison, danois, ou... ». La même question sur la langue maternelle et les mêmes catégories linguistiques furent employées à tous les recensements suivants, de 1900, 1905 et 1910. Fixation du critère et des catégories, régularité du relevé, cette stabilité de l'enregistrement montre que le bureau s'était imposé comme l'instance reconnue en matière de collecte et de production des statistiques face aux autres administrations. Pourtant des modifications, à première vue imperceptibles, du questionnaire, conduisent à nuancer ce constat. Pour les éclairer on dispose d'introductions bien documentées sur la réalisation du recensement et associées à la publication des résultats. Dans le cas du Bureau prussien on a aussi accès à un matériel remarquable ; ce sont les rapports que les Présidents de région (*Oberpräsident*) - toujours responsables localement de l'organisation pratique du recensement -, devaient rédiger après chaque recensement et dans lesquels ils devaient rendre compte très précisément de la réalisation de celui-ci et des problèmes rencontrés (sur le plan de la participation de la population, comme sur les problèmes soulevés par les différentes questions), puis suggérer des modifications²⁶. Ces rapports étaient transmis au bureau de statistique, qui les publiait en partie dans les volumes introductifs aux résultats, et en y ajoutant ses réponses, sous le titre « Rapports des Gouvernements royaux sur la réalisation du recensement » (*Die Gutachten der königlichen Regierungen über die Ausführung der Volkszählung*). Ils constituent ainsi des sources très utiles pour retracer les échanges - c'est-à-dire les désaccords, les malentendus, puis les négociations et les compromis qui s'ensuivent -, entre les différents acteurs impliqués dans l'opération du recensement, notamment entre d'un côté, le Bureau de statistique, administration centralisée à Berlin avec ses revendications méthodologiques et scientifiques, et de l'autre côté, les autorités provinciales, attachées à leurs prérogatives et pratiques locales.

On a exploité les rapports rédigés sur les quatre recensements successifs de 1890, 1900 et 1905 et 1910, pour ce qui concerne l'enregistrement de la nationalité, puis on a rapporté les modifications du questionnaire, aux discussions entre le Bureau et les autorités provinciales telles que l'on peut les restituer à partir de ces rapports²⁷.

4.1 Quel critère de la nationalité : Langue maternelle ou langue d'usage

Au recensement de 1890, à la question posée sur sa langue maternelle, l'enquête ne disposait que d'une liste de différentes langues, sans aucune instruction, hormis l'indication de souligner la réponse appropriée, et de se reporter pour cela à un modèle de questionnaire rempli. Le bureau de statistique justifiait cette présentation par le risque d'influence sur les réponses qu'aurait fait encourir la moindre explication. Dans les rapports qu'ils remirent après ce premier recensement, plusieurs Présidents de Région se plaignirent de l'absence d'instruction, à laquelle ils attribuaient les mauvais résultats recueillis à cette question. Au recensement suivant de 1900, la question sur la langue maternelle était toujours présentée sous la forme d'une liste, mais elle était accompagnée d'une brève instruction dans laquelle elle était définie comme : « *la langue qu'on parle couramment et dans laquelle on pense* ». Cette explication répondait donc au souhait des présidents de région, et pourtant, après le recensement, ils transmettaient de nouveau l'insatisfaction des autorités locales qui se référaient aux incompréhensions et malentendus fréquents des enquêtés autour de celle-ci. Les raisons de ce mécontentement dépassaient en fait la formulation de la question, elles concernaient la notion même de langue maternelle : les autorités l'avait acceptée avec réticence. Cette réaction peut tout d'abord étonner car, pour les autorités locales comme les statisticiens,

²⁶ La rédaction puis la remise de ces rapports aux ministères de tutelle, qui les transmettaient ensuite au Bureau, étaient fixées par décret.

²⁷ Cette recherche a été en partie publiée dans l'article, Morgane Labbé, « Dénombrer les nationalités en Prusse au 19^{ème} siècle : entre pratique d'administration locale et connaissance statistique de la population », *Annales de Démographie Historique*, 2003.

comme on l'a évoqué précédemment, l'identification entre langue et nationalité était implicite ; d'où provenait alors cette insatisfaction ? De la substitution de la question sur la langue maternelle aux questions qui étaient autrefois posées sur la langue parlée et la connaissance de l'allemand. Leurs relevés restaient en effet prioritaires pour les autorités locales, que ce soit pour la gestion locale ou pour évaluer la progression de l'allemand dans leur circonscription. Mais le Bureau, loin de ces considérations politiques locales et pratiques, avait mis en avant, avec la question sur la langue maternelle, ses préoccupations propres, c'est à dire la connaissance de la population et de ses composantes nationales, autrement dit une question plus orientée sur l'origine que sur l'assimilation des individus. Dès les années 1860, comme on l'a vu, il avait écarté la question sur la « langue parlée » pour la remplacer par celle sur la « langue familiale ». Puis, avec la nouvelle méthode des recensements, la langue maternelle avait été imposée et son exclusivité semblait irrévocable. Pourtant, au recensement de 1905, une question supplémentaire sur la compréhension de l'allemand fut introduite, et elle fut de nouveau posée au recensement suivant de 1910. Son introduction n'est nulle part justifiée par le Bureau ; on peut d'abord penser qu'elle répondait à une demande nouvelle des administrations centrales en vue d'évaluer la politique scolaire et par ce moyen l'assimilation des nationalités non-allemandes. Cette hypothèse n'est pas à exclure, mais les rapports remis par les Présidents de région éclairent aussi les circonstances de l'introduction de cette nouvelle question : ils montrent qu'elle émanait surtout des autorités locales, qui, comme autrefois, entendaient ainsi évaluer l'efficacité de la politique de germanisation qu'elles appliquaient dans leurs circonscriptions.

On va pour cela retracer à grands traits quelques étapes de cette échange, c'est-à-dire de cette négociation, telle qu'on la saisit dans les rapports publiés à la suite des trois recensements de 1890, 1900 et 1905²⁸.

4.2 Les étapes de la négociation

Dans le premier rapport sur le recensement de 1890, on lit une demande isolée en faveur d'une question sur la langue d'usage (*Umgangssprache*), elle occupe seulement une ligne :

« Le *Landrath* de Zabrze propose 'la langue d'usage' à la place de la 'langue maternelle' ».

Le Bureau de statistique ne répond pas, probablement parce que la remarque est encore isolée. Mais, après le recensement suivant, de 1900, la demande réapparaît, elle est cette fois plus générale :

« A la question 9 un Conseil de l'arrondissement de Marienwerder a indiqué qu'il serait de grande valeur si, au lieu de demander la langue maternelle, on avait demandé quelle langue la personne enquêtée est capable de parler. En concevant ainsi la question on pourrait enregistrer au moyen du recensement d'une manière plus fiable la réussite des efforts qui, jusqu'à aujourd'hui, tendent à la diffusion de la connaissance de la langue allemande dans la population polonaise par l'intermédiaire de l'école. (...) Un magistrat de la ville de l'arrondissement nommé ci-dessus propose d'ajouter : "Si l'allemand n'est pas la langue maternelle, la langue allemande peut-elle être parlée ?" »

Le Bureau communique cette fois sa réponse :

« La question recommandée par le Président de Région de Marienwerder donnerait certes une image de la distribution de la langue allemande ainsi que des autres langues dans les territoires de l'Etat prussien, mais en aucun cas des différentes souches (*Stamms*) linguistiques. En revanche il serait peut-être utile à l'occasion d'un relevé ultérieur de la langue de prendre en considération cette

²⁸ *Preußische Statistik* : „Die endgültigen Ergebnisse der Volkszählung im preußischen Staate“, Königlichen Statistischen Bureau, Berlin, 1893, 1902, 1908, 1913.

suggestion et d'ajouter à la question sur la langue maternelle, "*Si l'allemand n'est pas la langue maternelle, la langue allemande peut-elle être parlée ?*", car, en particulier dans les territoires orientaux la constatation du territoire de diffusion de la langue allemande est d'une grande valeur. »

La réponse du Bureau révèle son attachement à la question sur la langue maternelle, allant jusqu'à rappeler la distinction qu'il convient de faire entre la statistique des souches linguistiques et celle sur la langue d'usage. Mais la demande des Présidents de région fut reconnue et satisfaite, puisqu'une question sur la connaissance de l'allemand fut introduite au recensement suivant, de 1905, juste après la question sur la langue maternelle. Elle demandait à la personne enquêtée :

« Si l'allemand n'est pas la langue maternelle, peut-il être parfaitement parlé ? »

Elle s'écartait légèrement mais significativement, de la requête des autorités, en ne considérant que les personnes « *parfaitement capables* » de parler l'allemand. La réaction des Présidents de Région à ce « *parfaitement* » fut immédiate, ils soulignèrent tous dans leurs rapports sur le recensement de 1905, son inadéquation. Ainsi écrivait le Président de Région de Allenstein, en Prusse orientale :

« La question, "*êtes-vous capable de parler parfaitement la langue allemande*" est dans certains cas comprise de telle sorte qu'on y répond par "non" dès qu'on commet la moindre faute en parlant, même si celle-ci ne modifie pas la compréhension. On recommande ainsi de poser à l'avenir cette question plus précisément. »

De même le Président de Région de Danzig rapporte :

« Dans le *kreis* de Putzig, la question supplémentaire "*si ce n'est pas l'allemand, êtes-vous capable de parler parfaitement la langue allemande*", a été souvent mal comprise et répondue par "non". Comme cette question a comme objectif de constater la compréhension suffisante de la langue allemande par la personne concernée, la maîtrise complète de la langue allemande n'est pas une condition nécessaire. »

Même remarque des présidents de région de Posen et de Bromberg en Posnanie qui ajoutent :

« On peut dire de beaucoup de Polonais qu'ils sont capables de parler la langue allemande sans qu'ils la maîtrisent parfaitement. Aussi il est à recommander que le contenu de la question soit à l'avenir atténué de sorte qu'on arrive à une connaissance de la langue suffisante pour la conversation quotidienne »

Egalement du Président de Région du Schleswig :

« Le mot "parfaitement" aurait dû tomber, car beaucoup de personnes auront répondu "non" à la question, en partie à cause des agitations, en partie parce qu'ils ne parlent pas couramment l'allemand »

A ces nombreuses objections, qui font aussi référence aux refus des populations de répondre à une question désormais perçue comme liée à la politique de germanisation, la réponse publiée par le Bureau de statistique, est la suivante :

« La place de la sous-question, "*si ce n'est pas l'allemand, êtes-vous capable de parler parfaitement la langue allemande*" était un premier essai. C'est dans les résultats que l'on considérera si elle doit être répétée sous la même forme ou une autre »

Les résultats du recensement de 1905 donnèrent donc raison aux demandes des autorités provinciales, puisqu'au recensement suivant de 1910, le terme « *parfaitement* » avait disparu de la

question, qui restait sinon pareillement formulée, « *Si ce n'est pas l'allemand, la langue allemande peut-elle être parlée ?* ».

5. Construire la nationalité dans le recensement comme un fait de population

Suivie durant presque un siècle et étudiée dans ses relations avec les différentes administrations concernées, l'histoire des recensements de la nationalité en Prusse nous montre comment les qualités requises par le Bureau de statistique - régularité, uniformité des critères et des catégories - , n'ont été acquises qu'à l'issue d'échanges et de discussions avec les autorités locales. C'est dans le cadre de ces échanges que la langue maternelle devint un critère fixe de la nationalité, et que l'enregistrement de la nationalité à partir de celui-ci présenta une stabilité inconnue dans les autres recensements européens. Ces échanges avaient abouti à un compromis entre le Bureau et les administrations locales, qui conduisait à ne pas remettre en cause la question sur la langue maternelle, mais à lui adjoindre une question supplémentaire sur la compréhension de l'allemand.

Les désaccords qui émaillent les relations du Bureau avec les autorités locales ne doivent pas être vus comme de simples conflits de pouvoir au sein d'une administration hiérarchisée et centralisée. Ils renvoyaient à deux conceptions et à deux types d'usage des statistiques des nationalités : pour les autorités et administrations locales, ces statistiques fournissaient des instruments d'évaluation et de prise de décision insérés dans des procédures de politiques locales, tandis que pour les statisticiens du Bureau (et des universités), il s'agissait de produire des connaissances agrégées sur une globalité nouvelle, la population, et corrélativement de construire les faits de nationalité comme des faits de population. Derrière l'intérêt du Bureau pour la population se dessine bien une conception démographique nouvelle de la nationalité, qui conduisait, une fois consolidée l'équivalence entre langue et nationalité dans la pratique du recensement, à faire coïncider des nationalités et des groupes de population, et à les appréhender, non plus seulement du point de vue de leurs effectifs, mais des relations internes entre des variables que sont la natalité, la mortalité²⁹.

5.1 Böckh démographe

La mesure du changement introduit par le Bureau de statistique, doit être rapportée à l'émergence de la démographie dans cette seconde moitié du 19^{ième} siècle, savoir et discipline qui s'articule à la statistique de population. Böckh joua là-aussi un rôle important ; les questions démographiques (notamment sur la construction d'indices de fécondité) occupèrent dans sa carrière une place centrale et contribuèrent à sa notoriété. Il serait incorrect de prétendre que les questions démographiques déterminent son projet de statistique des nationalités, mais elles informaient néanmoins la manière dont il appréhende la mesure statistique de la nationalité

Dès sa première publication de 1866, il attribue les « *changements dans les composantes nationales* », principalement au « *mouvement naturel, qui se produit du fait de la mortalité d'un côté et de la reproduction de l'autre côté* », et il attire l'attention sur les insuffisances de l'enregistrement statistique qui servirait à les mesurer :

« On connaît le nombre des naissances et des décès à l'intérieur d'un Etat et de ses divisions administratives, et dans les meilleurs cas dans les formations confessionnelles (...) mais nous ne

²⁹Sur la distinction entre sciences de la population et démographie, voir, Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, Odile Jacob, coll. Histoire, 2003.

les connaissons pas pour chaque nationalité (...), on sait pourtant que ce mouvement [naturel] n'est pas le même pour toutes les nationalités ».

Des réflexions sur la reproduction différentielle des nationalités sont aussi présentes, mais sans référence à des implications politiques particulières :

« La statistique montre que sous des conditions naturelles à peu près égales, des nationalités vivant ensemble montrent des différences essentielles dans les rapports de la mortalité et de la fécondité. (...). Par considération de ces faits on doit reconnaître que nous ne pouvons mesurer le mouvement naturel des nationalités à partir du mouvement général à l'intérieur de l'Etat ». [...]

« Les rapports de la fécondité d'une nation ni ne sont les mêmes pour toute la nation, ni ne restent inchangés dans une même nation (...), parce qu'ils ne sont pas exclusivement déterminés par un caractère national, mais simultanément par les conditions de vie, qui se répercutent sur le mode de vie, l'activité et la moralité de celle-ci. Et justement à l'égard de cette variabilité, on doit dire, que, pas moins que la perpétuation d'une nation, sa reproduction (*Fortpflanzung*) est aussi d'un véritable intérêt général, et que c'est dans cet intérêt que doit être entreprise la recherche des causes d'où proviennent les différences de la fécondité et de la mortalité »³⁰

Mais, faute de données, Böckh ne pourra calculer des différentiels de croissance selon la nationalité avant le recensement de 1890. A partir de celui-ci en revanche, il entreprend ces calculs, en comparant les accroissements des populations allemandes et polonaises. Il en évalue les composantes à partir des soldes naturel et migratoire, en utilisant pour le premier, les données sur la religion comme indicateur de la nationalité. Il fait paraître ces résultats en 1894 dans l'annuaire de statistique du Bureau, dans un article intitulé « *Le déplacement des rapports linguistiques en Posnanie et en Prusse occidentale* »³¹. Sa contribution restera en fait mineure (il est alors âgé de 70 ans), mais cette analyse démographique de la fécondité différentielle sera poursuivie par d'autres statisticiens du Bureau de statistique. Dans la première décennie du 20^{ième} siècle, les données linguistiques recueillies de manière régulière par les recensements décennaux de la population, seront croisées avec les données de l'état-civil, dans lequel est mentionnée à partir de 1911 la langue maternelle des individus, ce qui permettra le calcul des taux et indices par âge³². Au recensement de 1910, la question posée aux femmes sur le nombre d'enfants sera croisée elle-aussi avec la langue maternelle. Les exploitations réalisées à partir de ces données s'inscrivent cependant dans un contexte idéologique différent, marqué par le radicalisme du nationalisme allemand et de ses composantes *völkisch*.

Conclusion

En Prusse puis dans le Reich allemand, comme dans les autres Etats européens, ce qui se met en place au 19^{ième} siècle est un mouvement de séparation des lieux où s'exerce la statistique, associé à son institutionnalisation et sa professionnalisation. Il accentue la séparation entre d'un côté une pratique statistique à des fins politiques (administratives ou autres), et d'un autre côté, un savoir statistique à des fins de connaissance sur la population (connaître ses composantes, sa croissance, etc...) ³³. Mais ce sont aussi deux articulations au pouvoir, deux modalités d'action politique. Avec

³⁰ R. Böckh, 1866, p. 331.

³¹ Richard Böckh, „Die Verschiebung der Sprachverhältnisse in Posen und Westpreussen“, *Preußische Jahrbücher*, 1894.

³² Voir par exemple, Max Broesike, « Deutsche und Polen der Provinz Posen im Lichte der Statistik », *Zeitschrift des Königlich Preussischen Statistischen Bureaus*, 1912.

³³ Alain Desrosières , *La politique des grands nombres*, La Découverte, 2000 (1993), Introduction.

le second cas de figure renvoyant aux politiques de population du 20^{ième} siècle on se trouve aussi dans le cadre du régime de la gouvernementalité, que Foucault définit dans ses cours sur la population, et qui se caractérise moins par une action directe sur les individus, que par une action médiatisée par la construction de grandeurs issues de savoirs comme l'économie politique³⁴.

Le rôle du recensement dans la construction de la nation suivit en Allemagne les apories de ce concept politique du début du 19^{ième} siècle à la veille de la Première guerre mondiale : chez Böckh elle s'ancre encore dans la tradition émancipatrice et humaniste de 1848, au tournant du siècle, ce sont les conceptions raciales et impérialistes qui domineront. La statistique a fourni des outils, des catégories, des critères, bref tout un langage disponible pour le discours national, et les politiques nationalistes. Bismarck a-t-il tracé la frontière de l'Alsace-Lorraine en fonction de la carte de Nabert, Böckh a-t-il rassemblé toutes les statistiques sur les minorités allemandes en Europe à des fins expansionnistes ? On a ici délaissé cette question des intentionnalités, qui dans le cas allemand ne peut être discutée que dans le cadre des débats historiographiques sur la spécificité de la trajectoire allemande (*Sonderweg*), au risque sinon de dériver dans de vaines considérations finalistes³⁵. Il nous a semblé en revanche important de réinsérer la statistique dans la multiplicité des lieux et l'hétérogénéité des pratiques qui s'en emparent durant le 19^{ième} siècle, et de faire ressortir la consolidation de cette instance légitime qu'est le Bureau de statistique dans ce paysage contrasté et incertain. La construction de la nation par le recensement s'opéra à deux niveaux : au moyen des questions et catégories d'enregistrement, stabilisées par les ententes avec les différents acteurs concernés, mais aussi dans la procédure même du recensement qui réalisait, dans cette négociation continue avec les administrations locales, une intégration du monde local, auquel, à travers leurs rapports, elles donnaient la parole, faisant ainsi du recensement un porte-parole.

³⁴ Michel Foucault, *Sécurité, Territoire, Population*. Cours au collège de France. 1977-1978. Gallimard-Seuil, 2004.

³⁵ Sur la réception des travaux de Böckh voir, l'article très éclairant de Torsten Leuschner : „Sprachenstatistik zwischen Nationalitätsprinzip und Nationalstaat“, in *Historiographia Linguistica*, XXXI: 2/3, 2004, pp. 389-421.